

---

## Des bureaucraties au service des cours. Administrateurs et gestion des affaires curiales dans la Péninsule ibérique aux derniers siècles du Moyen Âge. Présentation

ALEXANDRA BEAUCHAMP Y MARÍA NARBONA CÁRCELES

---

### *Texto completo*

- 1 La première version des études ici réunies a été présentée lors d'un colloque tenu à l'université de Limoges en juin 2013 sous le titre *Administrateurs et gestion des affaires curiales en Péninsule ibérique (XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles)*<sup>1</sup>. Il constituait la deuxième étape d'une réflexion entamée lors du colloque réuni à l'université de Saragosse en février 2013, qui portait sur les sources de l'histoire curiale, la mise en écrit et en archives de la documentation à partir de laquelle on peut aujourd'hui étudier les cours ibériques de la fin du Moyen Âge<sup>2</sup>.
- 2 Le présent dossier s'attache désormais aux administrateurs des cours, ces microcosmes exigeants et coûteux, aux effectifs fluctuants, qui accordent la plus haute importance à leur hiérarchie, au paraître et à leur consommation<sup>3</sup>. À travers l'étude des gestionnaires et de la façon dont ils satisfont les besoins des curiaux, il s'agit d'évaluer dans quelle mesure la mobilisation de moyens matériels, financiers et humains pour organiser la vie quotidienne de ces cours,

repose sur un suivi écrit et sur l'emploi d'officiers et de serviteurs, curiaux et extra-curiaux, capables de procéder à leur gestion administrative et comptable. C'est-à-dire que pour mieux comprendre le phénomène curial et en particulier l'importance des hôtels, dont de nombreux travaux ont montré qu'ils « n'étaient pas simplement le lieu de l'entretien matériel de la personne royale » mais constituaient un cadre fondamental de pouvoir pour les royautés bas médiévales<sup>4</sup>, ce dossier contribue à nourrir la réflexion sur des thèmes désormais classiques de l'histoire politique européenne de la fin du Moyen Âge : la bureaucratisation et le gouvernement par l'écrit.

3 Le processus général de bureaucratisation des royautés européennes aux derniers siècles du Moyen Âge a suscité de nombreuses recherches, parmi lesquelles, pour la Péninsule ibérique, on peut citer l'apport fondamental de Armando Luís de Carvalho Homem sur la bureaucratie du gouvernement royal dans le Portugal des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles<sup>5</sup>, les travaux de Tomàs de Montagut i Estragués et Enric Cruselles sur le *maestre racional* du roi d'Aragon<sup>6</sup> ou encore ceux plus récents de Francisco de Paula Cañas Gálvez, sur la chancellerie du roi de Castille<sup>7</sup>. Centrant leur analyse sur les officiers et institutions qui ont permis l'accroissement de l'autorité royale aux derniers siècles du Moyen Âge, ils ont montré le rôle fondamental des chancelleries et des institutions comptables, l'évolution des recrutements de leurs membres ainsi que de leurs pratiques administratives, qui reposent très largement sur des écrits, de plus en plus normés.

4 À leur suite, l'emploi du terme bureaucratisation, n'implique pas ici de jugement sur la modernité et les éventuels progrès des milieux et serviteurs curiaux, ni de leurs pratiques, ni ne se réduit absolument à une forme de rationalisation des organismes de pouvoir au sens wébérien du terme. Par l'emploi du terme bureaucratie nous ne retenons pas non plus prioritairement son sens actuel qui évoque plutôt « une administration faite de lenteurs et de lourdeurs »<sup>8</sup>. Certes, l'idée de bureaucratisation sous-tend généralement celle de l'institutionnalisation des procédures de travail, reposant à la fois sur une organisation hiérarchique poussée grâce à une spécialisation des acteurs et une répartition des tâches, ainsi que sur une gestion paperassière méthodique de dossiers et documents de plus en plus précis<sup>9</sup>. De même, qui dit bureaucratisation, dit en général procédures de recrutement et de sélection des collaborateurs à l'aune de leurs mérites et de leur compétence<sup>10</sup>. Mais on sait, grâce aux études prosopographiques, combien malgré la professionnalisation et l'expertise attendue des serviteurs princiers aux derniers siècles du Moyen Âge, la faveur, l'alliance et le patronage, comme le clientélisme interne aux partis et aux lignages restent des éléments majeurs de recrutement<sup>11</sup>.

5 Nourris de ces approches, les travaux qui suivent focalisent leur attention sur les serviteurs princiers des rois ibériques de la fin du Moyen Âge, dont une part au moins de l'activité, si ce n'est toute l'activité, consiste à organiser, à encadrer, à financer et donc à permettre la vie de la cour. Œuvrant à la ravitailler, à la loger, à payer ses dépenses, à rémunérer ses membres ou encore à percevoir et administrer les ressources nécessaires à son quotidien, ils devaient pouvoir anticiper ses besoins et garder trace de leur action, pour parfois en rendre des comptes ; ils ne s'appuyaient cependant qu'inégalement sur une gestion écrite et comptable de leurs intérêts<sup>12</sup>. C'est pourquoi l'analyse de leur activité questionne l'importation ou la modification, dans la vie quotidienne des cours et à l'occasion du financement de leur faste, des méthodes et compétences administratives héritées de leurs prédécesseurs<sup>13</sup> ou utilisées, au-delà du cadre curial, dans le gouvernement général des royautés et principautés européennes<sup>14</sup>. Lesquelles royautés et principautés de la fin du Moyen Âge sont atteintes de « frénésie

bureaucratique », touchées par une « spirale » de bureaucratisation, suivant les mots de Claude Gauvard<sup>15</sup>. Plus encore, il s'agit de mesurer la spécialisation « curiale » des administrateurs et de leurs tâches de gestion, et donc d'envisager le degré de dissociation des groupes d'administrateurs de la cour de ceux que l'on pourrait qualifier d'administrateurs de la royauté et de son pouvoir<sup>16</sup>, dissociation souvent considérée comme fondamentale dans le processus de gestation de l'État moderne<sup>17</sup>. À travers cette étude, on entend aussi analyser dans quelle mesure leur fonctionnement quotidien, de même que les mécanismes d'intégration et de suivi des besoins de ceux qui les composent, suscitent l'emploi d'officiers spécialisés et par conséquent leur professionnalisation<sup>18</sup>.

6 C'est donc aussi le caractère standardisé, formel et centralisé de leurs pratiques administratives qui doit être scruté, d'autant que la fin du Moyen Âge donne lieu à un certain fleurissement d'ordonnances des hôtels princiers, qui ne manquent parfois pas de s'arrêter avec précision sur le suivi attendu de la cour<sup>19</sup>. Ces prescriptions normatives ne cessent de souligner le principe de bon gouvernement vers lequel les princes doivent tendre et en vertu duquel ils doivent bien tenir leur maison. Ce discours, aussi bien éthique, moral que religieux, les exhorte à y faire régner l'ordre et la mesure, de même qu'en leur hôtel<sup>20</sup>. Ce faisant, les ordonnances contribueraient à mieux définir le rôle et la place de chacun dans la société curiale<sup>21</sup>.

7 Bien qu'ils ne soient pas destinés à freiner les dépenses des princes, ni leur propension à agréger à leur cour toujours plus de clients et de serviteurs, on peut tout de même se demander si les agents et officines affectés au financement et à la gestion quotidienne des hôtels ne concourent pas, à leur manière, à forger l'idée qu'ils sont un investissement, coûteux mais nécessaire.

8 À travers ces déclinaisons de la réflexion sur les bureaucraties curiales des royaumes ibériques de la fin du Moyen Âge, les études qui suivent cherchent donc à affiner l'analyse des moyens humains et administratifs nécessaires pour que les monarques puissent tenir leur rang, mais surtout entretenir l'adhésion de la société de cour à leur personne.

---

## Notas

1 Colloque des 5 et 6 juin 2013, organisé dans le cadre du programme de recherche *COURS. Cours et sociétés curiales en péninsule Ibérique (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, par Alexandra Beauchamp et María Narbona Cárceles, l'École des Hautes Études Hispaniques et Ibériques (Casa de Velázquez, Madrid) et l'université de Limoges, en collaboration avec l'université de Saragosse.

2 Colloque *Fuentes documentales para el estudio de las cortes de la Península Ibérica : gestión, finanzas y vidad cortesana (siglos XIV-XV)*, organisé les 21 et 22 février 2013 dans le cadre du programme de recherches *COURS. Cours et sociétés curiales en péninsule Ibérique (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, par Alexandra Beauchamp et María Narbona Cárceles, l'École des Hautes Études Hispaniques et Ibériques (Casa de Velázquez, Madrid) et l'université de Saragosse, en collaboration avec l'université de Limoges. Les recherches présentées dans ce cadre font l'objet d'un dossier monographique dont la publication est en cours dans la revue *Mélanges de la Casa de Velázquez*, sous le titre *Fuentes documentales para el estudio de las cortes de la Península Ibérica (siglos XIV-XV). Historiografía y estrategias para su investigación*.

3 Sur ces différents points voir par exemple Gerhard FOUQUET, Jan HIRSCHBIEGEL, Werner PARAVICINI (éd.), *Hofwirtschaft. Ein ökonomischer Blick auf Hof und Residenz in Spätmittelalter und Früher Neuzeit*. 10. Symposium der Residenzen-Kommission der Akademie der Wissenschaften zu Göttingen (Gottorf/Schleswig, 23.-26. September 2006), Ostfildern : Thorbecke, 2008 ; Alexandra BEAUCHAMP (dir.), *Les serviteurs du prince à*

la fin du Moyen Âge. Une approche quantitative, Madrid : Casa de Velázquez, 2013 ; W. PARAVICINI (éd.), *Zeremoniell und Raum*. 4. Symposium der Residenzen-Kommission der Akademie der Wissenschaften in Göttingen, veranstaltet gemeinsam mit dem Deutschen Historischen Institut Paris und dem Historischen Institut der Universität Potsdam (Potsdam, 25 bis 27. September 1994), Sigmaringen : Thorbecke, 1997 ; une réflexion comparative sur les contours de la cour, en particulier dans les royaumes ibériques de la fin du Moyen Âge, dans Rita COSTA GOMES, *The Making of a Court Society. Kings and Nobles in Late Medieval Portugal*, Cambridge : Cambridge UP, 2003, p. 9-55.

4 Jean-Marie MOEGLIN, « Les recherches françaises sur les cours et les résidences au bas Moyen Âge », in : Jean-Claude SCHMITT, Otto Gerhard OEXLE, *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne*, Paris : Publications de la Sorbonne, 2003, p. 358.

5 Depuis sa thèse de doctorat : Armando Luís de Carvalho HOMEM, *O Desembargo regio (1320-1433)*, Porto : Instituto Nacional de Investigação Científica, Centro de História da Universidade do Porto, 1990.

6 Tomàs DE MONTAGUT I ESTRAGUES, *El mestre racional a la corona d'Aragó, (1283-1419)*, 2 vol., Barcelone : Fundació Noguera, 1987 ; Enrique CRUSELLES GÓMEZ, *El maestro racional : función política y desarrollo administrativo del oficio público en el siglo XV*, Valence : Edicions Alfons el Magnànim, 1989.

7 Parmi ses nombreux travaux, voir en dernier lieu : Francisco de Paula CAÑAS GÁLVEZ, *Burocracia y cancellería en la Corte de Juan II de Castilla (1406-1454) Estudio institucional y prosopográfico*, Salamanque : Ediciones Universidad de Salamanca, 2013.

8 Claudette LAFAYE, *Sociologie des organisations*, Paris : Nathan, 1996, p. 11.

9 Autant de caractères qu'observe en particulier pour la fin du Moyen Âge Richard BRITNELL, « Bureaucracy and Literacy », in : Carol LANSING, Edward D. ENGLISH, *A Companion to the Medieval World*, Chichester-Malden : Wiley-Blackwell, 2009, p. 423-434. Sur la croissance historique moderne de la bureaucratie et la définition wébérienne du terme (« une administration composée de professionnels employés à plein temps, salariés, organisés de façon hiérarchique, régie par des procédures régulières et munie d'un système d'archivage formalisé »), voir Wolfgang REINHARD, « Élitisme du pouvoir, serviteurs de l'État, classes dirigeantes et croissance du pouvoir d'État », in : W. REINHARD (dir.), *Les élites et la construction de l'État en Europe*, Paris : PUF, 1996, p. 17-19.

10 *Ibid.*

11 Sur ce sujet, et pour le domaine ibérique, voir par exemple Jorge SÁIZ SERRANO, *Caballeros del rey. Nobleza y guerra en el reinado de Alfonso el Magnánimo*, Valence : PUV, 2008, en particulier p. 85-98. C'est ce que Pierre Bourdieu qualifiait de « mode de reproduction dynastique, généalogique » et opposait au « mode de reproduction bureaucratique, lié notamment au système scolaire » : Pierre BOURDIEU, « De la maison du roi à la raison d'État. Un modèle de la genèse du champ bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 118, 1997, p. 61.

12 Parmi les contributions de ce dossier, Alexandra Beauchamp montre la gestion administrative paperassière, papivore et contraignante imposée à un nouvel hôtel princier aragonais au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, tandis que Rita Costa Gomes souligne au contraire combien l'administration de la vie quotidienne de la cour portugaise aux derniers siècles du Moyen Âge, tout en anticipant les besoins en approvisionnement, logement et financement, ne recourrait pas systématiquement à l'écrit pour le paiement de son ravitaillement et de ses dépenses.

13 Germán Gamero analyse dans les pages qui suivent la gestion financière de la maison de Ferdinand le Catholique, après 1474, entre tradition héritée des Trastamare aragonais et spécificités, tandis qu'Enza Russo souligne les permanences « aragonaises » et évolutions de la gestion financière de la maison du roi de Naples, Ferdinand, fils illégitime d'Alphonse le Magnanime, dans la deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle.

14 Pablo Ortego décortique ici les mécanismes et procédures administratifs et financiers mis en œuvre au XV<sup>e</sup> siècle, pour financer la chambre du roi de Castille, en souligne les enjeux politiques et les liens avec le financement de la royauté, en général.

15 Claude GAUVARD, « Conclusion », in : Robert STEIN (éd.) *Powerbrokers in the late Middle Ages : the Burgundian low countries in a European context / Les courtiers du pouvoir au bas Moyen Âge : les Pays-Bas bourguignons dans un contexte européen*, Turnhout : Brepols, 2001, p. 253.

16 Comme l'explique ici Judite Freitas pour les institutions comptables qui gèrent les finances de la cour portugaise à la fin du Moyen Âge.

17 Telle que le souligne l'analyse de Pierre Bourdieu pour qui l'Émergence de l'État se traduit par le fait qu'il « échappe peu à peu à la logique de la maison », caractérisées par une gestion et une reproduction patrimoniales, et entre dans ce qu'il appelle le « champ bureaucratique » P. BOURDIEU, « De la maison du roi à la raison d'État... », *passim*. Sur cette séparation, voir les analyses à grand trait de Pere MOLAS RIBALTA, « L'impact des institutions centrales », in : W. REINHARD (dir.), *Les élites et la construction de l'Etat en Europe...*, p. 49-52. Cependant, sur la notion problématique de serviteur de l'État, voir la réflexion de Philippe CONTAMINE, « Le Moyen Âge occidental a-t-il connu des « serviteurs de l'État », in : *Les serviteurs de l'Etat au Moyen Âge*. XXIX<sup>e</sup> Congrès de la SHMES, (Pau, mai 1998), Paris : Publications de la Sorbonne, p. 9-20.

18 Dans les pages qui suivent, Marina Kleine analyse le processus de grande spécialisation en œuvre à la chancellerie du roi de Castille à l'extrême fin du XIII<sup>e</sup> siècle, et Philippe Charon le démontre dans le cas des agents comptables de la chambre aux deniers navarroise de la deuxième moitié du XIV<sup>e</sup> siècle. Leur culture comptable et leurs savoir-faire ne sont pas sans lien avec la culture notariale et marchande des banquiers et bailleurs de fonds des rois d'Aragon, auxquels s'attache Germán Navarro.

19 Holger KRUSE et Werner PARAVICINI (éd.), *Höfe und Hofordnungen 1200-1600*. 5. Symposium der Residenzen-Kommission der Akademie der Wissenschaften in Göttingen, veranstaltet gemeinsam mit dem Deutschen Historischen Institut Paris und dem Staatsarchiv Sigmaringen (Sigmaringen, 5. bis 8. Oktober 1996), Sigmaringen : Thorbecke, 1999 ; A. BEAUCHAMP, « Les *Ordinacions* de la *Casa i Cort* de Pierre IV d'Aragon et le nombre des serviteurs royaux », in : A. BEAUCHAMP (dir.), *Les serviteurs du prince à la fin du Moyen Âge...*, p. 43-56.

20 Voir par exemple l'exemple des ordonnances des ducs de Bourgogne selon analyse de Ulf Christian EWERT, « Organiser l'ordre : l'arrangement formel dans les ordonnances de l'hôtel bourguignon sous l'angle de la théorie économique », in : W. PARAVICINI (dir.), *La cour de Bourgogne et l'Europe. Le rayonnement et les limites d'un modèle culturel*. Actes du colloque international tenu à Paris les 9, 10 et 11 octobre 2007, Thorbecke : Ostfildern, 2013, p. 117-132 ; ou encore celles d'Humbert II, dauphin de Viennois, dans Anne LEMONDE-SANTAMARIA, « Compter et ordonner. Les effectifs des serviteurs des dauphins (1336-1340) », in : A. BEAUCHAMP (dir.), *Les serviteurs du prince à la fin du Moyen Âge...*, p. 31-42.

21 Elisabeth LALOU, « Les ordonnances de l'hôtel des derniers Capétiens directs » et H. KRUSE, « Die Hofordnungen Herzog Philipps des Guten von Burgund », in : H. KRUSE, W. PARAVICINI (éd.), *Höfe und Hofordnungen 1200-1600...*, respectivement p. 91-101 et 141-165.

---

## ***Para citar este artículo***

### *Referencia electrónica*

Alexandra Beauchamp y María Narbona Cárceles, « Des bureaucraties au service des cours. Administrateurs et gestion des affaires curiales dans la Péninsule ibérique aux derniers siècles du Moyen Âge. Présentation », *e-Spania* [En línea], 20 | février 2015, Publicado el 13 febrero 2015, consultado el 30 octubre 2017. URL : <http://e-spania.revues.org/24196>

---

## ***Autores***

### **Alexandra Beauchamp**

Université de Limoges

### *Artículos del mismo autor*

#### **L'administration de l'hôtel d'un nourrisson, l'enfant Jean d'Aragon (né le 27 décembre 1350)** [Texto completo]

Publicado en *e-Spania*, 20 | février 2015

#### **Gouverner en chemin** [Texto completo]

Roi, officiers royaux et officines sur les routes sous le règne de Pierre le Cérémonieux

Publicado en *e-Spania*, 8 | décembre 2009

### **María Narbona Cárceles**

Universidad de Zaragoza

---

## ***Derechos de autor***



Les contenus de la revue *e-Spania* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.